

PORTRAIT SOCIAL

Novembre 2022

Caf de la Moselle

42 %
personnes
couvertes

184 900
allocataires

En Moselle, 437 000 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit **42 % de la population** totale du département. Sur le territoire, ce taux de couverture varie de **19 % à 50 %** selon les communautés de communes.

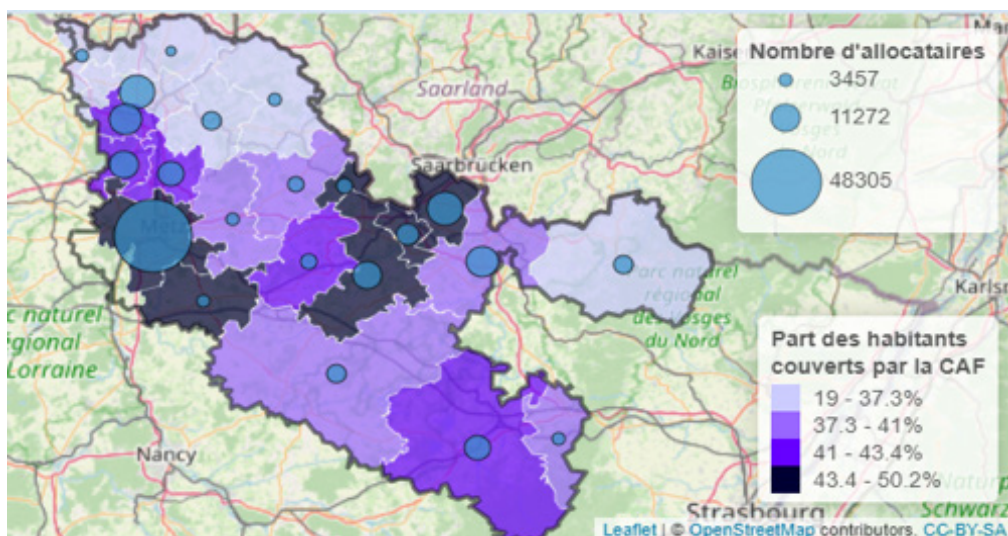
Les **89 900 foyers avec enfants** constituent un peu moins de la moitié de l'ensemble des allocataires. Les familles **monoparentales représentent 29 %** de ces foyers avec enfants (30 % au niveau national).

6 700 étudiants bénéficient d'une prestation versée par la Caf, soit **4 % de l'ensemble des allocataires** (6 % pour la France métropolitaine).

Les aides de la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenus. **Pour 16 % des allocataires mosellans**, les ressources sont composées **uniquement des prestations** versées par la Caf (15% à l'échelle nationale).

64 600 allocataires vivent sous le seuil de bas revenus, avec un niveau de vie inférieur à **1 135 €** par unité de consommation. Dans ces foyers précaires, vivent **63 600 enfants**.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Sources : Caf 31/12/2021 et Insee RP 01/01/2018
© IGN © Geofla 2.0.2018

POUR ALLER PLUS LOIN...
<http://data.caf.fr/dataset/population-des-foyers-allocataires-par-commune>



Petite enfance



Enfance
et parentalité



Logement
et cadre de vie



Solidarité
et insertion



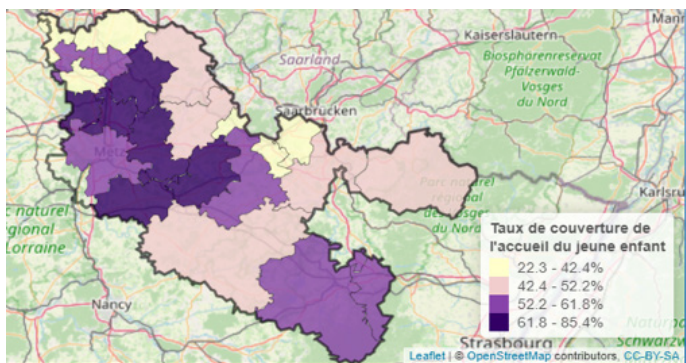
Zoom sur l'évolution du
nombre d'allocataires par
type de prestation

Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale



Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant



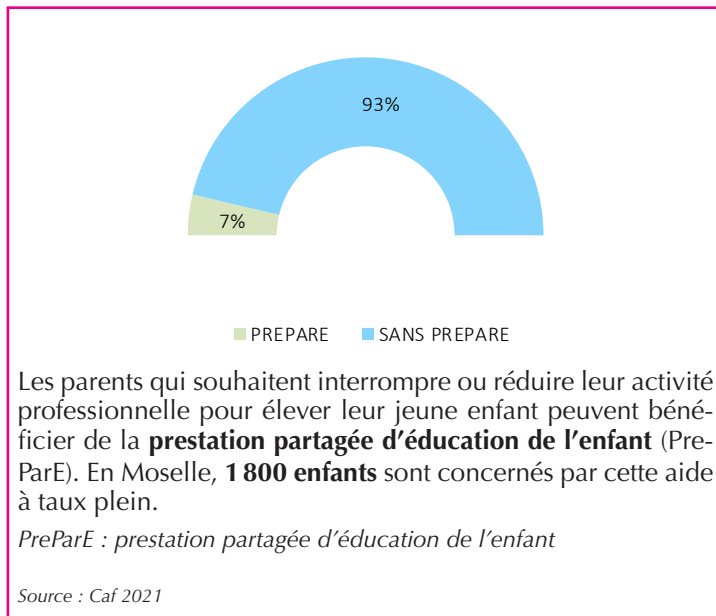
Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2019
© IGN © Geofla 2.0.2017

En 2020, la Caf de la Moselle soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles. **16 200 places** sont disponibles pour les familles. Prépondérantes sur le département, les **assistantes maternelles** en proposent près de **10 800**, soit **66 % de l'ensemble** des places offertes (56 % au niveau national).

L'objectif est d'apporter une réponse aux besoins de garde des **30 400 enfants de moins de 3 ans** qui vivent dans le département.

La Moselle dispose au total de près de **53,4 places d'accueil pour 100 jeunes enfants**.

Enfants couverts par la prestation PreParE

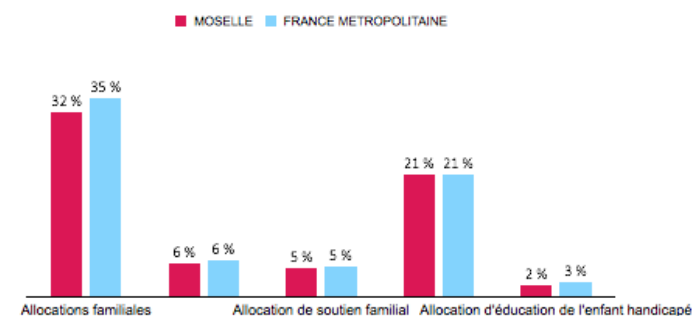


Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants



Répartition des prestations



Source : Caf 2021

La Caf contribue aux charges de famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants.

> **32 % des allocataires** bénéficient des **allocations familiales**, versées à partir du deuxième enfant, et **6 % perçoivent le complément familial**,

> **21 %** reçoivent une aide visant à assumer le **coût de la rentrée scolaire** pour les enfants,

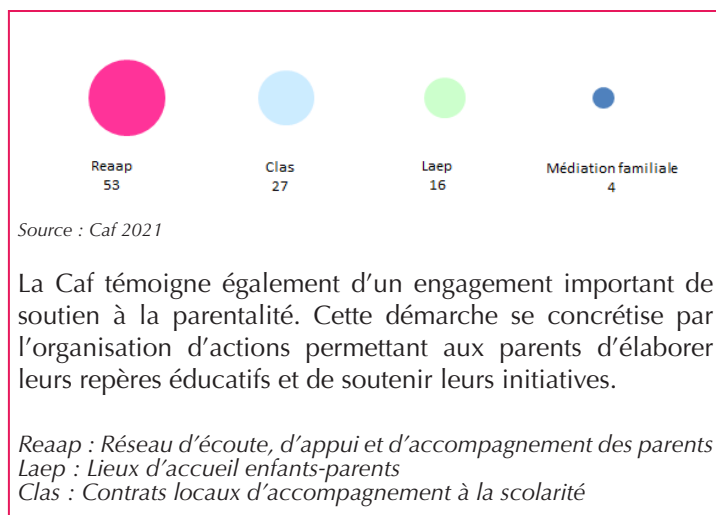
> **POUR ALLER PLUS LOIN...**

> <http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global>

> **5 %** perçoivent l'allocation destinée à élever **un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents**

> **2 %** sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un **enfant handicapé**.

Les structures financées en 2021

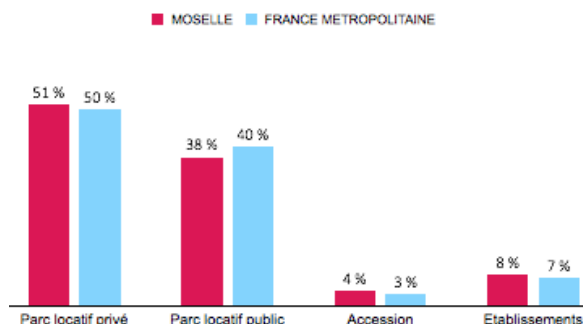


Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement



Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc

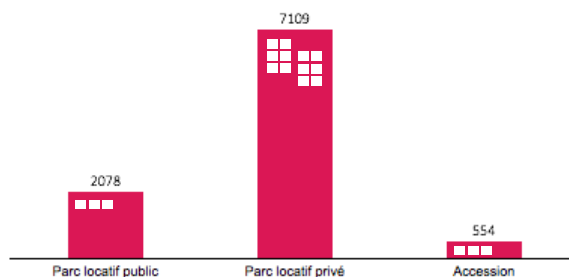


Source : Caf 2021

A fin 2021, 80 800 foyers mosellans percevaient une aide au logement. Ces prestations couvrent au total 165 000 personnes, soit 16 % de la population totale du département.

Par comparaison avec l'ensemble de la France, le département présente une proportion un peu plus élevée de bénéficiaires résidant en établissement. A l'inverse, la part d'aides au logement versées aux locataires du parc public est moins importante dans le département.

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Source : Caf 2021

Après perception des aides au logement, 9 700 foyers consacrent au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer ou au remboursement du prêt bancaire en accession.

En location, le type de parc se révèle un facteur essentiel : le parc privé concentre ainsi plus de trois-quarts des allocataires avec ce taux d'effort d'au moins 40 %.

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi



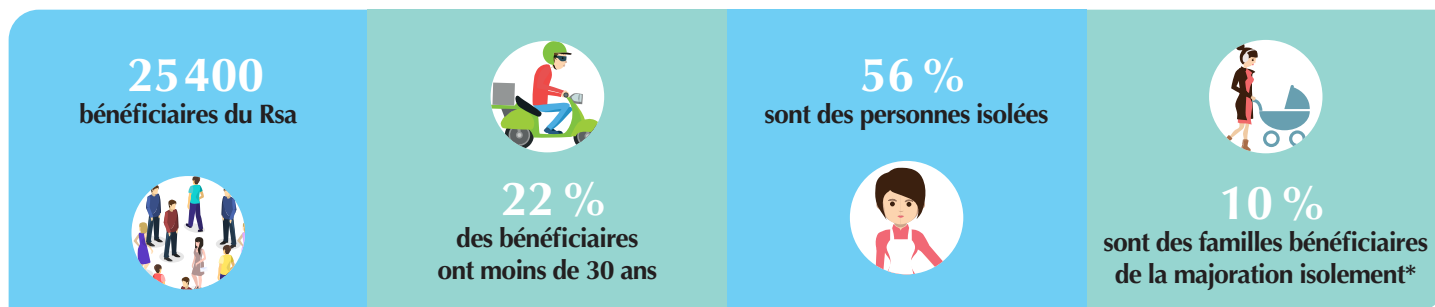
La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche Famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- > le versement du **revenu de solidarité active** (Rsa) à 25 400 foyers sur le territoire mosellan.
- > 60 500 allocataires bénéficiaires de la **prime d'activité** (Ppa), qui soutient le **pouvoir d'achat** des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi.

Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est **cumulée au Rsa pour près de 5 900 foyers**.

> 20 800 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources modestes sont bénéficiaires de **l'allocation aux adultes handicapés** (Aah). 57 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein.

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active



* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

> POUR ALLER PLUS LOIN...

<http://data.caf.fr/dataset/taux-d-effort-net-median-logement-des-foyers-allocataire-percevant-une-aide-au-logement>

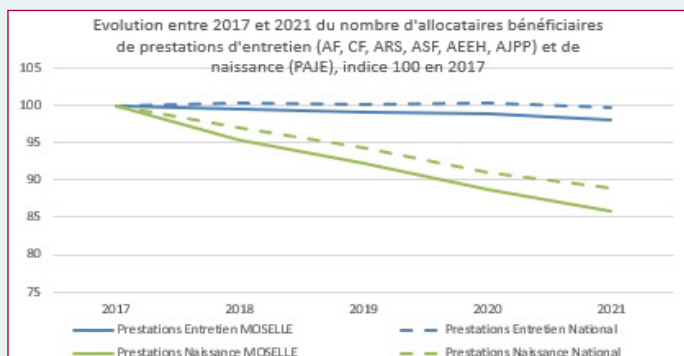


L'évolution du nombre d'allocataires par type de prestation

La Caf gère le bénéfice de 13 prestations légales sur le champ de la famille et de la solidarité. Le nombre de bénéficiaires des principales d'entre-elles a évolué au cours des cinq dernières années, ce zoom donne quelques facteurs d'explication de ces évolutions.

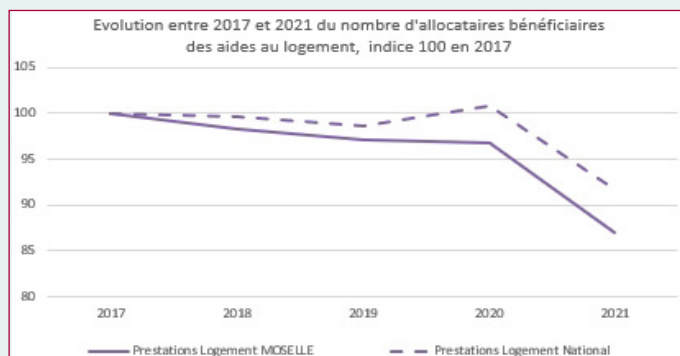
Toutes les données sont extraites des Bases Communales Allocataires de la Caf aux 31 décembre des années 2017 à 2021. Elles portent sur les allocataires ayant un droit versable au titre de ces mois de décembre.

NAISSANCE/PARENTALITÉ



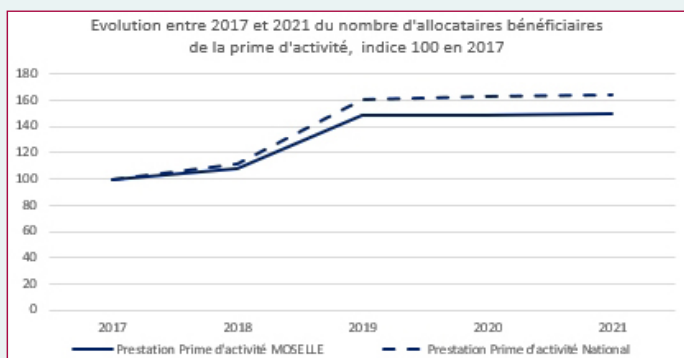
La diminution des prestations « d'accueil du jeune enfant » (Paje) s'explique à la fois par une baisse de la natalité sur la période 2017-2020 et par un recul du recours au congé parental depuis la mise en place de la PreParE en 2015, qui visait à équilibrer son recours entre les deux parents¹.

LOGEMENT



Au niveau national comme au niveau local, le nombre de bénéficiaires des aides au logement baisse en 2021 du fait de la réforme qui prend en compte des ressources plus récentes pour déterminer le droit et actualise trimestriellement la situation du foyer allocataire. La tendance haussière de ressources dans le temps explique en grande partie cette diminution. De plus, la réforme conduit à réviser plus fréquemment le statut de bénéficiaire en cas de hausse des revenus².

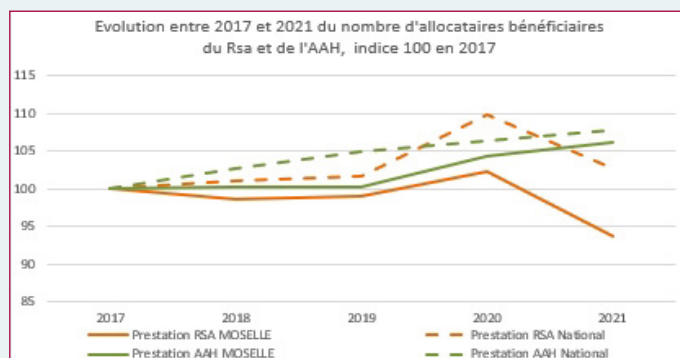
PRIME D'ACTIVITÉ



Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité a fortement augmenté en 2019 en raison de la hausse des montants versés et du plafond de revenu permettant d'en bénéficier³.

Cette évolution fait suite au mouvement des « gilets jaunes ». La forte médiatisation de cette réforme a permis un meilleur du taux de recours à la prime d'activité dès la fin d'année 2018.

SOLIDARITÉ



Les évolutions du nombre de bénéficiaires du Rsa sont marquées par la crise sanitaire de 2020. Le nombre de sorties du dispositif en cours d'année a été exceptionnellement faible, en lien avec une situation économique dégradée et avec la mise en place de mesures exceptionnelles de maintien dans le dispositif⁴. En 2021, le nombre de personnes percevant la prestation est inférieur à celui précédant la crise.

Le nombre de bénéficiaires de l'Aah augmente tendanciellement. Cette hausse est portée exclusivement par les bénéficiaires présentant un taux d'incapacité inférieur à 80 %⁵.

¹ Observatoire national de la petite enfance, « L'accueil du jeune enfant en 2020 », édition 2021, pp 66-68.

² Cnaf, L'e-ssentiel n°210, « Bilan économique et social de la réforme des aides au logement de 2021 », 2022.

³ Cnaf, « Prime d'activité conjoncture » n°15 à 24, janvier 2020 à juillet 2022.

⁴ Cnaf, « RSA Conjoncture » n°31 à 37, octobre 2020 à juillet 2022.

⁵ DREES, « Minima sociaux et prestations sociales », édition 2021, pp 201-207.